



A.F.U.L. LES LYS
B.P. 34
91541 MENNECY

Le 18 mars 2002

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFUL les LYS du 9 février 2002

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte à 17H15, le nombre de membres présents ou représentés était de 92 pour 69 requis.

Allocution du Président :

« Je vous remercie d'être venu aussi nombreux, d'autant plus que notre quartier a subi de graves actes de vandalisme. Plusieurs voitures ont été incendiées volontairement. Nous assurons de notre sympathie toutes les victimes de ces actes et nous nous efforcerons de les aider si nécessaire. C'est pourquoi, nous avons demandé au commandant de la brigade de Gendarmerie de MenneCY de venir à la fin de cette assemblée afin de nous renseigner et de répondre à nos questions. »

Ordre du jour :

1. **COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE :**
 - 1.1 **Espaces verts**
 - 1.2 **Relations avec la mairie**
 - 1.3 **Contentieux en cours**
 - 1.4 **Relations avec les autres organismes**
2. **RÉALISATION BUDGET 2001**
3. **VOTE DU QUITUS**
4. **PRÉSENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2002**
5. **QUESTIONS DIVERSES**
6. **RENOUVELLEMENT DES MEMBRES SORTANTS DU COMITÉ SYNDICAL**

1. Compte rendu des activités de l'année écoulée :

1.1 Espaces verts

La parole est donnée à M Patrice GARNIER chargé des espaces verts

• Entretien

Dans le cadre du contrat Prim'Vert (1^{er} janvier au 3 décembre 2001) :

- 8 tontes ont été réalisées entre Avril et Novembre,
- opérations de traitement (anti-mousse et mauvaises herbes) effectuées et efficaces,
- ramassage des feuilles effectué (excepté une partie dans la coulée verte) avant cessation d'activité.

Points à améliorer : rapprochement des tontes pendant les périodes de pousses (mai à juillet)

• Travaux d'amélioration

- abattage de 3 peupliers et arrachage des souches dans la coulée verte (conséquence de la tempête 1999),
- abattage d'un saule et arrachage de la souche dans la coulée verte,
- élagage de 3 tilleuls et un érable dans la coulée verte, soufflage, nettoyage, évacuation des déchets.

• Cessation d'activité de la société Prim'Vert

La liquidation officielle de la Société Prim'Vert a pris effet le 3 Décembre 2001. Cependant l'AFUL en a eu la connaissance seulement le 15 décembre 2001. Par conséquent, il y a rupture du contrat d'entretien d'espaces verts avec la Société Prim'Vert (à partir du 3 décembre 2001). En conclusion, il est indispensable de rechercher un nouveau prestataire pour l'entretien des espaces verts.

• Recherche d'un nouveau prestataire

Pour cela nous avons en premier lieu rédigé un cahier des charges(avec extension du nombre de tontes) et ensuite nous avons procédé aux appels d'offres auprès de 4 entreprises :

- Arbres et paysages (Courcouronnes),
- Jardivers (Fontenay le Vicomte),
- Jardins Loisirs Services (Ormoy),
- Fuschia Paysages (Mennecy) (ancien employé de Prim'Vert, société en cours de création).

Entreprises	Surface en m ²	Coût total annuel TTC		Augmentation annuelle TTC		Augmentation en %
		Euros	Francs	Euros	Francs	
PRIM VERT	27 142	14 614€	95 862 F	0€	0 F	0%
FUSCHIA PAYSAGES	27 142	18 455€	121 059 F	3 841€	25 197 F	26%
JARDIVERS	27 142	20 740€	136 045 F	6 126€	40 184 F	42%
JARDINS LOISIRS SERVICE	27 142	21 545€	141 323 F	6 931€	45 461 F	47%
ARBRES ET PAYSAGE	27 142	21 758€	142 720 F	7 144€	46 858 F	49%

Tableau de résultat des consultations

Après examen des propositions il s'avère que le coût des prestations de l'ex société Prim'Vert était largement en dessous des prix du marché actuel (aucune augmentation de coûts de la société Prim'Vert depuis 1996).

Toutes les entreprises consultées ont répondu pour le 15 janvier 2002. La société Fuschia Paysages propose une offre financière la moins disante. Elle est 26 % plus chère que la société précédente (Prim'Vert). De ce fait, cela impose une augmentation sensible de la cotisation annuelle.

En conclusion, le titulaire du marché est Fuschia Paysages si la société est créée au 1er mars, sinon Jardivers (2ème position). Le nouveau contrat prendra effet le 1 mars 2002.

1.2 Relations avec la mairie

La parole est donnée à Mme Anne Marie DOUGNIAUX.

Les demandes de travaux auprès de la mairie ont porté sur :

- La remise en état sous les sapins,
- La sécurisation des carrefours suivants :
 - rond point de l'avenue de Neufville,
 - avenue des Porcelaines,
 - rue de Gien
- un trottoir avenue de Neufville sera fait, la mairie souhaite laisser les priorités comme elles sont. Elle envisage un zone à 30 km/h sur tout le village pour ralentir les véhicules.
- Projet de réfection des trottoirs sur le boulevard de la Verville, il aura lieu en même temps que la réfection de la route. Nous demandons son élargissement après l'avenue des Porcelaines.
- Réparation des routes : une réparation sommaire a été effectuée, pour la réfection complète, un audit a été réalisé sur toute la commune et un ordre de priorité a été établi. Quand notre tour viendra, il faudra être vigilant car tous les travaux seront réalisés en même temps (éclairage, voirie, assainissement, téléphone, EDF, ...).
- Amélioration de l'éclairage public : la mairie a demandé un audit, tout l'éclairage des grandes voies sont à refaire entièrement avec des lampadaires plus hauts pour mieux éclairer, les anciens seront réinstallés dans les endroits sombres. Le projet de réfection de l'éclairage est prévu sur 8 ans.
- Problème de la venue des gens du voyage : une grande concertation a été faite entre la mairie et les différentes AFUL . Il a été décidé :
 - une mise en culture provisoire de 3 ans du terrain communal (en attente d'un projet d'aménagement),
 - une protection des terrains des AFUL par des piquets.

1.3 Contentieux en cours

Le Président rappelle la procédure judiciaire engagée contre M SENOUILLET qui a fait construire une serre à l'arrière de sa maison. Le 28 octobre 1997, le comité syndical assigne M SENOUILLET en justice pour une construction illicite. Deux ans plus tard, le 5 octobre 1999, son avocat nous révèle que M SENOUILLET a donné son bien immobilier à ses enfants. Dès lors le contentieux oppose notre AFUL aux enfants de M SENOUILLET. A la suite de cela, beaucoup d'audiences du tribunal se sont succédées dans le courant de l'année.

La prochaine est prévue le 21 février prochain. Notre avocat ne donnera pas de réponse supplémentaire, de ce fait nous pouvons espérer un jugement dans le courant du premier semestre.

Le Président rappelle le cas de la maison située au N°10 de la rue de Sèvres. A l'heure actuelle celle-ci n'appartient à personne car la propriétaire est décédée en septembre 1995 et les héritiers

n'arrivent pas à s'entendre pour liquider la succession. La dette envers l'AFUL s'élève à 1006 € (6603 F.)

1.4 Relations avec les autres organismes

Devant les difficultés rencontrées en 2001, les AFUL ont fait cause commune principalement pour les actions suivantes :

- signature d'une pétition relative au stationnement illicite de gens du voyage ; M Imbert, conseiller général a remis lui-même ce document au Préfet de l'Essonne,
- réunion sur le « couloir aérien » avec M Marlin, Député de l'Essonne,
- réunion sur la sécurité à la mairie annexe avec M Perret, Maire-adjoint et M Meslin, Directeur des services techniques.

2. Réalisation budget 2001

La parole est donnée à notre trésorière Mme Marie José WAROUX.

Les points particuliers à signaler sont :

- Entretien espaces verts : l'écart de 9069,01 Fr . en notre faveur est dû à la cessation de l'activité de la société Prim'Vert début décembre.
- Amélioration espaces verts : le prévisionnel a été largement dépassé de 11764,00 Fr car nous avons dû abattre des arbres en conséquence de la tempête de décembre 1999.

Pour les autres postes, les prévisions ont été correctement évaluées. l'écart total par rapport à la prévision est de 1997,76 Fr. sur un budget de 118977,66 Fr..

3. Vote du quitus

Le quitus pour l'année 2001 est voté à main levée, il est adopté à l'unanimité.

4. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2002

La parole est donnée à notre trésorière Mme Marie José WAROUX.

Suite à la cessation d'activité de la société Prim'Vert et à l'établissement d'un nouveau contrat d'entretien d'espaces verts, **la cotisation augmente de 133,94 Francs.**

Le nouveau contrat prendra effet au 1^{er} mars. De ce fait, l'entretien sera réglé sur 10 mois ce qui minimise l'augmentation pour cette année.

Le bureau dispose aussi d'une réserve financière permettant d'une part de faire face à des dépenses imprévues et d'autre part d'avoir un fond de roulement suffisant.

La cotisation 2002 a été fixée à 150 € (983,94 Fr). Vous avez la possibilité d'en effectuer le règlement soit :

- En un seul versement de 150 € le 31 mai 2002 au plus tard.
- En deux versements de 75 € chacun de la façon suivante :
 - un premier versement le 15 mars 2002 au plus tard,
 - un deuxième versement le 31 août 2002 au plus tard.

Le budget 2002 proposé est voté à main levée, il est adopté à l'unanimité.

5. Questions diverses

Trois questions de M et Mme DERAY :

- demande d'élargissement du trottoir situé entre l'avenue des Porcelaines et le centre commercial : la réponse est traitée au paragraphe « Relation avec la mairie »,
- stationnement des gens du voyage dans notre AFUL : au vu de la forme des terrains des espaces verts de notre AFUL (pente, bosse et petites surfaces planes), cela ne permet pas une installation des caravanes des gens du voyage, donc nous n'envisageons pas de mettre de protection,
- pose de 2 panneaux « propriété privée et stationnement interdit » sur les espaces verts : une étude est justement en cours à ce sujet.

6. Renouvellement des membres sortants du comité syndical

Cette année trois membres du comité syndical arrivent en fin de mandat : Mme Nadia EL KHALDI, et MM Philippe MACK et Guy BARBAT DU CLOSEL.

Mme Nadia EL KHALDI, et MM Philippe MACK se représentent pour un mandat de 3 ans. **Ils sont élus à l'unanimité.**

Deux autres candidats se présentent Mme Sandrine LE MAT et M Marcel CANONERO pour remplacer MM Stéphane PERREAU et Guy BARBAT DU CLOSEL. **Il sont élus à l'unanimité.**

L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance à 18H 15 en remerciant l'auditoire pour la bonne tenue de l'assemblée et invite l'adjudant-chef RENAUX commandant la brigade de Gendarmerie de Mennecey à prendre la parole.

Mme Marie José WAROUX
Trésorière



M Emmanuel DELIVERT
Président





A.F.U.L. LES LYS
B.P. 34
91541 MENNECY

Le 18 mars 2002

COTISATIONS 2002

La cotisation 2002 a été fixée à 150 € (983,94 Fr). Vous avez la possibilité d'en effectuer le règlement soit :

⇒ En un seul versement de **150 €** le 31 mai 2002 au plus tard.

⇒ En deux versements de **75 €** chacun de la façon suivante :

- un premier versement le 15 mars 2002 au plus tard,
- un deuxième versement le 31 août 2002 au plus tard.

Tout propriétaire n'ayant pas réglé la somme de **75 €** le 15 mars 2002 sera supposé avoir choisi pour un règlement unique le 31 mai 2002 au plus tard.

Nous vous rappelons que la tenue de ces délais est le seul moyen de ne pas mettre notre trésorerie en difficulté.

Nous vous en remercions par avance.

La cotisations est à faire parvenir au trésorier de l'AFUL ou à notre adresse postale :

AFUL « LES LYS »
B.P. 34
91541 MENNECY Cedex 1



A.F.U.L. LES LYS
B.P. 34
91541 MENNECY

Le 18 mars 2002

Compte rendu de la réunion du comité syndical du 13 février 2002

Cette réunion faisait suite à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFUL « LES LYS » du 9 février 2002 et avait pour objectif de constituer le nouveau comité syndical.

Après délibération et vote, les fonctions et les mandats ont été attribués de la manière suivante :

Président	Emmanuel DELIVERT
Trésorière	Mme Marie José WAROUX
Vice-présidente, chargée des ventes et adjointe à la trésorière	Mme Yolande FOUBERT
Secrétaire	M. Philippe MACK
Vice-président et chargé de l'application du règlement	M Marcel CANONERO
Adjointe au chargé de l'application du règlement	Mme Nadia EL KHALDI
Chargé des espaces verts	M. Patrice GARNIER
Adjointe au chargé des espaces verts	Mme Sandrine LE MAT
Chargée des relations avec la municipalité et de la communication	Mme Anne Marie DOUGNIAUX

Mme Marie José WAROUX
Trésorière

M Emmanuel DELIVERT
Président



A.F.U.L. LES LYS
B.P. 34
91541 MENNECY

Rappel de quelques obligations

Pour l'harmonie de notre village et conformément à notre règlement, nous tenons à vous rappeler les points suivants :

1. Horaires des tontes

Il est rappelé que les horaires autorisés pour les tontes et l'usage d'outils motorisés générant du bruit sont de 9 heures à 18 heures en semaine et de 10 heures à 13 heures les dimanches et jours fériés.

2. Entretien des jardins

- ✓ Le gazon doit être tondu régulièrement et les déchets évacués.
- ✓ Les haies et arbres doivent être taillés régulièrement et ne gêner ni la visibilité aux intersections, ni la signalisation en particulier celle des arrêts de bus. Pour les propriétaires dont l'arrière du jardin donne sur une rue, la haie doit être au moins à deux mètres du bord du trottoir.
- ✓ Les grillages sont tolérés sur la partie arrière des jardins et doivent être associés obligatoirement à des haies.
- ✓ Les bornes d'incendie doivent être parfaitement dégagées dans un rayon minimum de 120 degrés.

3. Entretien des maisons

Les peintures extérieures doivent être refaites dès que cela est nécessaire dans les teintes d'origine.

4. Poubelles

Les poubelles ne doivent pas être laissées devant la maison, ni en bordure de rue, à l'exception des jours de ramassage des ordures ménagères.

5. Travaux

Pour tous travaux concernant l'extérieur de la maison :

- ✓ Une demande d'autorisation doit être adressée au Comité de l'AFUL précisant la nature des travaux. Deux plans à la même échelle doivent montrer l'état de la maison avant et après travaux, et être joints à cette demande.
- ✓ Une déclaration de travaux doit être déposée à la mairie.
- ✓ L'autorisation du Comité de l'AFUL vous sera demandée par les services municipaux.
- ✓ Aucun travaux ne doit commencer sans l'autorisation écrite du comité et de la mairie.

Pour tous travaux concernant l'intérieur de la maison :

- ✓ Se renseigner à la mairie pour savoir si une déclaration de travaux est nécessaire.
- ✓ Aucune autorisation n'est à demander auprès du Comité de l'AFUL.

6. Obligations des locataires

Les locataires sont tenus de respecter les obligations concernant les horaires de tonte, l'entretien des jardins et la remontée des poubelles.

Le Comité de l'AFUL reste à votre disposition pour toute information complémentaire.